

Ivry-sur-Seine, le 9 février 2021

Loi de transformation de la fonction publique : halte à l'hypocrisie du gouvernement !

Pendant la crise sanitaire, tout le fonctionnement du pays est perturbé, mais apparemment pas la volonté de réforme antisociale du gouvernement !

En effet, pendant les congés de fin d'année, les maires du département ont reçu une bien étrange missive de M. le Préfet, dans laquelle il leur demande de délibérer avant le 22 mars pour appliquer les dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique d'août 2019 sur le temps de travail des agents. On notera avec désappointement que le gouvernement se montre plus diligent pour détruire les conquits sociaux (la loi laissait un an après le renouvellement municipal... soit juin 2021 pour la plupart des communes) que pour organiser une vaccination efficace de la population.

Quelles sont ces dispositions ? La loi annule tous les accords plus favorables au temps de travail légal des fonctionnaires territoriaux (1607 heures annuelles), qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans. Il s'agit bien souvent de jours de congés supplémentaires, d'applications plus favorables des autorisations d'absence pour décès, mariage ou enfant malade, de congés exceptionnels au moment du départ en retraite pour les agents ayant travaillé plusieurs décennies dans la collectivité...

Nul doute que la communication gouvernementale trouvera des arguments pour diviser les travailleurs et pointer du doigt les fonctionnaires bénéficiant de ces acquis. Mais au nom de quoi devrions-nous accepter de toujours aligner par le bas les droits des travailleurs ?

Pour rappel, en 2018, le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux (gelé depuis plus de dix ans) était inférieur de 400 € nets par mois par rapport aux salariés du secteur privé ; une différence qui s'élève à 550 € pour les agents de catégorie C, qui représentent 75 % des effectifs. Et aujourd'hui, le gouvernement leur demande de travailler plus pour gagner... pareil ?

Nous nous élevons contre l'hypocrisie sans nom du gouvernement : d'un côté, il salue avec des sanglots dans la voix l'engagement de nos fonctionnaires qui, avec d'autres, ont permis au pays de tenir debout pendant la crise sanitaire ; de l'autre, il s'attaque à leur statut et à leurs droits.

Nous refusons d'obéir à l'injonction de M. le Préfet et engagerons des discussions avec les organisations syndicales pour agir ensemble contre cette loi rétrograde et préserver au mieux les intérêts des agents de nos collectivités.

Christian Favier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne

Denis Öztoran, maire de Bonneuil-sur-Marne

Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue

Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois

Patricia Tordjman, maire de Gentilly

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Pierre Garzon, maire de Villejuif

Pierre Bell-Lloch, maire de Vitry-sur-Seine

Michel Leprêtre, président de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre »